

Les enjeux et objectifs du DOCOB pour le site Montagne de Val Haut, Clues de Barles, Clues de Verdaches.

Les habitats d'intérêt communautaire et prioritaire du site

Le site comprend 27 Habitats d'Intérêt Communautaire (c'est à dire inscrits à l'annexe I de la Directive Habitats Faune Flore) dont 5 habitats Prioritaires.

l'actualisation de la cartographie des habitats de 2020 a permis d'identifier

3 nouveaux habitats génériques

- Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* ssp (3140)
- Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée (3220)
- Forêts endémiques à *Juniperus* ssp. (9560)*, intérêt prioritaire

39 habitats élémentaires

- dont 11 habitats élémentaires nouveaux d'intérêt communautaire ou non communautaire

Nouveaux habitats distingués ou déclassement d'habitats ou habitats remaniés

Ces habitats recouvrent 56.4 % du territoire.

Tableau représentant la surface des différents habitats

Milieu Naturel	Surfaces habitats d'intérêt communautaires	% Surface Totale du Site
Pelouses	2538 ha	19.2 %
Habitats rocheux	1782 ha	13.5 %
Forêts	538 ha	4.15 %
Landes	418 ha	3.16 %
Habitats combinés d'Habitats d'Intérêt Communautaires	768 ha	5.8 %
Total	6044 ha	45.7 %
Habitats combinés d'habitats d'intérêt communautaire et non communautaire	1413 ha	10.7 %
TOTAL	7457	56.4 %

Le détail des habitats d'intérêt communautaire et prioritaire est décrit sur la page dédiées aux différents habitats présents sur les trois sites.

Et c'est en fonction de l'état de conservation de ces habitats que sont définis les enjeux de gestion, que vous pouvez observer dans le tableau ci-dessous.

Tableau des enjeux selon les habitats

Type d'habitat	Enjeux
Milieux ouverts et semi-ouverts (pelouses et landes)	Très fort à fort
Milieux forestiers et habitats d'espèces forestières	très fort
Linéaires boisés	fort
Ecocomplexes riverains (cours d'eau, graviers et végétation associée)	moyen
Milieux rocheux (éboulis, falaises, grottes)	Faible
Zones humides (marais, mares)	moyen

En rouge, sont indiqué les type d'habitats aux enjeux els plus fort.

En effet, de part la déprise agricole, de plus en plus de milieux sont en train de se refermer et de se faire envahir par les landes et les forêts. Une des principales problématiques à gérer sur ce site est la fermeture des milieux.

L'autre enjeu très fort identifié suite à l'étude de 2014 sur l'inventaire et la cartographie des chiroptères et des vieux boisements concerne les habitats forestiers et les habitats d'espèces forestières, en particulier les habitats de colépotères saproxyliques et els chauves - souris forestière comme la Barbastelle d'Europe.

Les espèces d'intérêt communautaire

Le site comprend également 44 espèces inscrites à la Directive Habitat Faune Flore (Annexes II, IV et V), dont 17 espèces d'intérêt communautaire (inscrites à l'annexe II).

Tableau du nombre d'espèces présentes

Les espèces	Nombre d'espèces présentes sur le site
Insectes	13
Batraciens	1
Reptiles	6
Mollusques	1
Poissons	3
Chauves-souris	11
Autres mammifères	5
Total Espèces Animales	40

Total Espèces Végétales	4
TOTAL	44

Le détail des espèces présentes sur chaque site est ici : [les espèces mentionnées à l'annexe II](#).

Pour plus de détail sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire caractérisé et identifiés lors de l'étude de 2020 sur l'inventaire et la cartographe des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire, cliquez sur le lien suivant :

<https://massif-des-monges.n2000.fr/actualites/de-nouveaux-habitats-et-especes-d-interet-communautaire-sur-le-site-montagne-de-val-haut>

Les objectifs de gestion et les mesures associées

C'est en fonction des habitats et des espèces qui ont justifié la désignation du site Natura 2000, que 13 objectifs de gestion ont été fixés de façon à prendre en compte et à améliorer les enjeux de conservation. Ces objectifs de gestion se déclinent en mesures opérationnelles.

code	objectif de conservation	priorite	Sous objectifs ou mesures
	objectif n°1 : PRÉSERVATION DES ESPACES OUVERTS		<ul style="list-style-type: none"> • Mesure 1-1 : Entretien des prairies par la fauche • Mesure 1-2 : Gestion pastorale conservatoire • Mesure 1-3 : Réouverture de milieux embroussaillés au bénéfice des pelouses d'intérêt communautaire
	objectif n°2 : PRÉSERVATION DES HÊTRAIES SÈCHES		<ul style="list-style-type: none"> • Mesure 2-1 : Incitation à la réalisation de plans simples de gestion en forêt privée • Mesure 2-2 : Maîtrise d'un écobuage respectueux des hêtraies et des Genévriers thurifères • Mesure 2-3 : Incitation à l'adaptation des aménagements forestiers en forêts publiques
	objectif n°3 : PRÉSERVATION DES PINERAIES À CROCHETS		<ul style="list-style-type: none"> • Mesure 3-1 : Dépressage de la régénération naturelle en faveur du Pin à crochets • Mesure 3-2 : Préservation des Pins à crochets lors des interventions d'ouverture des milieux

objectif n°4 :

**PRÉSERVATION DES
FORÊTS DE PENTE ET
DE RAVINS**

- **Mesure 4-1** : Veille et information des propriétaires et des aménageurs potentiels sur le caractère exceptionnel de l'habitat

objectif n°5 :

**PRÉSERVATION DES
PEUPELEMENTS DE
GENÉVRIERS
THURIFÈRES**

- **Mesure 5-1** : Dégagement des Genévriers thurifères
- **Mesure 5-2** : Prévention des risques d'incendie des Genévriers thurifères
- **Mesure 5-3** : Maîtrise d'un écobuage respectueux des Genévriers thurifères

OBJECTIF N°6 :

**PRÉSERVATION DES
TOURBIÈRES A CAREX
DE DAVALL**

- **Mesure 6-1** : Suivi de l'état de conservation des tourbières à Laiche de Davall

objectif n°7 :

**PRÉSERVATION DES
LANDES ET FRUTICÉES**

- **Mesure 7-1** : Préservation des landes à Airelle et Myrtille et de leur variante à Rhododendron par un plan global de gestion pastorale
- **Mesure 7-2** : Limitation de l'extension des landes à Airelle et Myrtille dans un objectif de préservation des pelouses d'intérêt communautaire.
- **Mesure 7-3** : Préservation des landes à Genévrier nain
- **Mesure 7-4** : Préservation des landes à Genévrier commun

objectif n°8 :

**PRÉSERVATION DES
RIPISYLVES ET DES
FOURRÉS ET BOIS DES
BANCS DE GRAVIERS**

- **Mesure 8-1** : Information des propriétaires et des aménageurs potentiels sur le caractère exceptionnel de ces habitats

objectif n°9 :

**AMÉLIORATION DES
CONNAISSANCES**

- **Mesure 9-1** : Suivi de l'état de conservation des pelouses à Flouve et Canche
- **Mesure 9-2** : Suivi de la régénération des hêtraies sèches
- **Mesure 9-3** : Suivi de la régénération des Genévriers thurifères
- **Mesure 9-4** : Suivi de la dynamique des prairies de fauche
- **Mesure 9-5** : Suivi de la dynamique végétale après débroussaillage et brûlage

- **Mesure 9-6** : Etude de la variabilité génétique du Pin à crochet
- **Mesure 9-7** : Suivi de la population de Tétrasyre
- **Mesure 9-8** : Suivi de la population de Loup

OC 10	PRÉSERVER ET ACCROÎTRE LES SURFACES DE VIEUX BOIS	1	OC 10-1-1 : conserver les vieux arbres riches en cavités
		1	OC 10-1-2 : rechercher et cartographier d'autres secteurs de vieux arbres et poursuivre les inventaires en particulier de la Barbastelle et du Pique prune
		1	OC 10-1-3: développer des peuplements forestiers plus âgés davantage source de biodiversité
OC 11	PROMOUVOIR DES PRATIQUES SYLVICOLES FAVORABLES À LA BARBASTELLE ET À LA BIODIVERSITÉ	1	OC 11-1-1 : favoriser la prise en compte dans la gestion forestière d'habitats et d'espèces faunistiques d'intérêt communautaire et patrimonial et, le cas échéant permettre la restauration d'habitats -d'habitats d'espèces favorables
		2	OC 11-1-2 : améliorer la connaissance des enjeux liés à la biodiversité en priorité dans les forêts faisant l'objet d'un document de gestion.
		1	OC 11-1-3 : application des préconisations du schéma régional de gestion sylvicole, des directives et schéma régionaux d'aménagement et engagement complémentaires
OC 12	MAINTENIR L'INTÉGRITÉ ET LA FONCTIONNALITÉ DES HABITATS DES CHAUVES SOURIS ANTHROPOPHILES	1	OC 12-1 : Assurer la pérennité et l'accessibilité des sites utilisés par les chauves-souris au cours de leur cycle vital.
		1	OC 12-2 : Réaliser une animation et une sensibilisation auprès des propriétaires et usagers de bâtiments abritant des gîtes à Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe en vue de favoriser le maintien des colonies et/ou restaurer les gîtes dégradés.

OC 13	PRÉSERVER ET CONSOLIDER LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES ENTRE LES COLONIES DE CHAUVES SOURIS ANTHROPOPHILES	1	OC 12-3 : Effectuer un suivi pluriannuel des gîtes, mettre à jour le statut de tous les gîtes connus et rechercher de nouveaux gîtes dans les bâtiments
		1	OC 12-4 : améliorer les connaissances sur le Petit et Grand Murin : effectifs et domaine vital
		2	OC 12-5 : Créer de nouveaux gîtes d'accueil notamment dans les espaces favorables des bâtiments publics
		2	OC 12-6 : Sensibiliser les propriétaires, communes et professionnels du bâtiment sur la prise en compte des chauves-souris dans l'entretien et la restauration des bâtiments et la qualité de l'environnement.
		2	OC 12-7 : effectuer un suivi des gîtes artificiels non habités par l'homme : mines, galeries, ponts
		1	OC 13-1 : Identifier et cartographier les principaux corridors de déplacements autour des gîtes de reproduction
		2	OC 13-2 : Sensibiliser et encourager au maintien, voire à la replantation d'arbres isolés et de haies
		2	OC 13-3 : réaliser une animation et une sensibilisation auprès des communes concernées par des gîtes de reproduction

L'animateur en charge du site a pour mission de mettre en place les mesures liées aux objectifs.

Les missions de la structure animatrice du DOCOB s'articulent autour des volets suivants :

1. Gestion des habitats et des espèces
2. Suivi des évaluations d'incidences
3. Suivis scientifiques
4. Information, communication et sensibilisation

5. Veille à la cohérence des politiques publiques
6. Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.